

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

77DATE DE CONVOCATION	
08 avril 2021	
DATE D’AFFICHAGE	
08 avril 2021	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	0
VOTANTS	14

L’an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Mesdames Brunette BALTUS et Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER et Monsieur Bernard BROUDER adjoints, Madame Françoise GUIZOUARN, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Florence TOUSSAINT, Madame Maud AMBROISE, Madame Stéphanie BLAIZE et Monsieur Serge LECOEUR.

Absent : Madame Nolwenn MARTIN

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Maud AMBROISE

Monsieur Le Maire informe qu’en raison de la situation sanitaire, il a été proposé aux élus et aux journalistes la possibilité de participer à la séance en visio-conférence. Il remercie les 5 élus qui ont adhéré à la démarche. Cette modalité améliore les conditions d’organisation de la réunion en présentiel.

Monsieur Le Maire soumet à l’assemblée, pour approbation, le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal. Il est approuvé à l’unanimité.

Monsieur Le Maire donne lecture de l’ordre du jour de la présente séance.

1- PROPOSITION Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune et des budgets annexes de la Chaufferie Bois, du Lotissement du Hameau des Deux Rivières et du Nouveau Lotissement ECO-QUARTIER – N°2021-04-11

BUDGET DE LA COMMUNE 2021

Monsieur Arnaud MEUNIER, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d’investissement du Budget Primitif Commune 2021.

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 077 835 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 564 276.43 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE		PREVISIONS 2020	REALISATIONS	BP
		TOTAL BP +DM	2020 - CA	2021
DEPENSES	FONCTIONNEMENT			
	comptes libellés			
	article/chap			
	022 dépenses imprévues de fonctionnement	7 957.37 €		7 556.57 €
CHAP	014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 900.00 €	5 413.00 €	7 252.00 €
	739113 reversements conventionnés de fiscalité	4 800.00 €	4 757.00 €	6 302.00 €
	7391171 dégrèvements de taxes foncières propriétés non bâties JA	400.00 €	442.00 €	500.00 €
	7398 reversements et restitution de prélèvements divers	700.00 €	214.00 €	450.00 €
chap	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	256 650.00 €	220 517.12 €	321 250.00 €
	605 achats de matériel équipement et travaux	100.00 €	- €	
	60611 eau et assainissement	4 600.00 €	3 714.94 €	4 000.00 €
	60612 energie électricité	47 500.00 €	47 352.56 €	48 500.00 €
	60618 autres fournitures non stockables	8 200.00 €	7 785.90 €	8 000.00 €
	60621 combustibles	1 100.00 €	1 502.06 €	1 600.00 €
	60622 carburant	4 500.00 €	3 884.92 €	4 100.00 €
	60623 alimentation	1 000.00 €	585.34 €	49 000.00 €
	60624 Produit de traitement	1 800.00 €	- €	500.00 €
	60631 fournitures d'entretien	13 000.00 €	11 505.63 €	13 000.00 €
	60632 fournitures de petit équipement	27 000.00 €	28 328.05 €	35 000.00 €
	60633 fournitures de voirie	8 000.00 €	6 323.50 €	8 000.00 €
	60636 vêtement de travail	4 000.00 €	2 562.98 €	4 700.00 €
	6064 fournitures administratives	2 500.00 €	1 724.55 €	3 000.00 €
	6065 livres disques cassettes bibliotheques	1 500.00 €	841.86 €	1 500.00 €
	6067 fournitures scolaires	8 500.00 €	7 815.57 €	9 000.00 €
	6068 autres matières et fournitures	500.00 €	2 161.72 €	2 500.00 €
	611 contrats de prestations de services	2 100.00 €	- €	
	6135 locations mobilières	4 500.00 €	5 573.96 €	5 700.00 €
	61521 terrains entretien	9 000.00 €	8 796.00 €	9 000.00 €
	615221 entretien et réparations bâtiments publics	6 500.00 €	4 021.20 €	7 900.00 €
	615231 entretien de la voirie	16 000.00 €	10 656.57 €	20 000.00 €
	615232 entretien des réseaux	1 000.00 €	- €	500.00 €
	61551 matériel roulant	6 500.00 €	6 324.30 €	7 000.00 €
	61558 autres biens mobiliers	9 500.00 €	899.94 €	8 000.00 €
	6156 maintenance	15 000.00 €	10 586.45 €	16 000.00 €
	6161 assurances multirisques	16 500.00 €	17 133.29 €	17 500.00 €
	617 etudes recherches	1 000.00 €	- €	
	6188 autres frais divers	4 500.00 €	4 552.80 €	3 500.00 €
	6225 indemnités du comptable et régisseurs	500.00 €	- €	
	6226 honoraires	1 500.00 €	630.00 €	1 000.00 €
	6227 frais d'actes et de contentieux	300.00 €	570.00 €	1 500.00 €
	6228 divers	3 000.00 €	4 425.28 €	4 500.00 €
	6231 annonces et insertion	1 000.00 €	155.88 €	500.00 €
	6232 fêtes et cérémonies	4 500.00 €	3 488.81 €	7 000.00 €
	6237 publications	1 500.00 €	1 247.40 €	1 300.00 €
	6238 divers	700.00 €	- €	500.00 €
	6247 transport collectif	1 300.00 €	990.00 €	1 300.00 €
	6251 voyages et déplacements	500.00 €	29.00 €	350.00 €
	6256 missions	500.00 €	189.96 €	350.00 €
	6257 réception	- €	- €	
	6261 frais d'affranchissement	2 800.00 €	2 052.77 €	2 500.00 €
	6262 frais de télécommunication	9 000.00 €	8 572.82 €	9 000.00 €
	627 services bancaires et assimilés	200.00 €	0.11 €	100.00 €
	6288 autres services extérieurs	250.00 €	- €	150.00 €
	63512 taxes foncières	2 800.00 €	3 311.00 €	3 350.00 €
	6355 taxes et impôts sur les véhicules	100.00 €	- €	100.00 €
	637 Autres impôts et taxes	300.00 €	220.00 €	250.00 €
CHAP	012 CHARGES DE PERSONNEL	453 460.00 €	441 223.90 €	456 095.00 €
	6218 autres personnels extérieurs	6 000.00 €	2 077.94 €	6 000.00 €
	6331 Versement de transport	500.00 €	646.06 €	670.00 €
	6332 cotisations fnal	260.00 €	258.35 €	270.00 €
	6336 cotisations cnfpt et cdg	6 000.00 €	5 621.29 €	6 000.00 €
	6338 impôts et taxes sur rémunérations	800.00 €	775.35 €	800.00 €
	6411 personnel titulaire	274 000.00 €	277 874.67 €	278 000.00 €
	6413 personnel non titulaire	22 000.00 €	17 020.18 €	20 000.00 €
	6451 cotisations URSSAF	45 000.00 €	43 632.38 €	45 000.00 €

	6453	cotisations aux caisses de retraite	74 300.00 €	73 045.18 €	74 000.00 €
	6454	cotisations POLE EMPLOI	500.00 €	634.02 €	650.00 €
	6455	cotisations assurances du personnel	16 000.00 €	13 931.29 €	16 555.00 €
	6458	cotisations aux autres organisme sociaux	1 000.00 €	912.00 €	1 000.00 €
	6474	versements aux œuvres sociales	3 000.00 €	3 021.00 €	3 050.00 €
	6475	médecine du travail pharmacie	200.00 €	112.19 €	200.00 €
	6478	autres charges sociales diverses	1 400.00 €	1 200.00 €	1 400.00 €
	6488	autres charges	2 500.00 €	462.00 €	2 500.00 €
			- €		
CHAP	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	161 775.53 €	141 085.57 €	122 769.38 €
	6531	indemnités des élus	39 000.00 €	38 051.53 €	35 000.00 €
	6533	cotisations retraites	2 000.00 €	1 613.13 €	2 000.00 €
	6535	formation cotisations dif élus	500.00 €	384.00 €	1 000.00 €
	65372	Cotisations au fonds de l'allocation	50.00 €	48.17 €	60.00 €
	6541	créances admises en non valeur	80.00 €		80.00 €
	6542	créances éteintes	30.00 €		30.00 €
	6553	services incendie	- €		
	65541	contributions aux fds compensations des charges territoriales	200.00 €		
	65548	autres contributions	2 000.00 €	1 962.35 €	2 000.00 €
	6558	autres contributions obligatoires	11 053.53 €	1 880.93 €	5 500.00 €
	657361	caisse des écoles	19 200.00 €	19 167.05 €	- €
	657362	ccas	7 410.00 €	7 410.00 €	4 100.00 €
	657363	spa	73 362.00 €	66 221.97 €	41 424.42 €
	6574	subventions de fonctionnement aux associations et autres	6 890.00 €	4 217.00 €	6 900.00 €
	65888	Autres	- €	129.44 €	24 674.96 €
CHAP	66	CHARGES FINANCIERES	16 268.15 €	15 693.15 €	14 904.74 €
	66111	intérêts réglés à l'échéance	15 068.15 €	15 068.15 €	13 704.74 €
	6616	intérêts bancaires et sur opération de financement	500.00 €		500.00 €
	6688	autres	700.00 €	625.00 €	700.00 €
CHAP	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		
	678	autres charges exceptionnelles/excedent asst 2018	- €		
		autres charges exceptionnelles	- €		
CHAP	42	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	4 760.48 €	4 760.48 €	5 007.31 €
	6688	autres	- €		
	675	valeurs comptables des immobilisations cédées	- €		
	6811	dotations aux amortissements	4 100.70 €	4 100.70 €	4 351.15 €
	6862	dotation aux amortissement charges financière à repartir	659.78 €	659.78 €	656.16 €
CHAP		VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	138 000.00 €		143 000.00 €
	023	virement à la section d'investissement	138 000.00 €		143 000.00 €
TOTAUX		section fonctionnement dépenses	1 044 771.53 €	828 693.22 €	1 077 835.00 €
			- €		

- **SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE		DEPENSES				BP 2021
		BP 2020	CA 2020	REPORTS 2020	NVEAUX CREDITS 2021	TOTAUX CREDITS 2021
DEPENSES	INVESTISSEMENT	TOTAL	REALISATIONS 2020	REPORT 20	BP	BP + REPORT
	comptes libellés					
	chap/art	BP + DM				
	020	Dépenses imprévues d'investissement	6 388.93 €			
opération	NON AFFECTE	236 269.85 €	78 297.23 €	21 800.00 €	206 031.43 €	227 831.43 €
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	23 000.00 €	22 995.52 €		30 000.00 €
	192	plus ou moins value sur cession d'immobilisations	- €			
	4817	pénalités de renégociation de la dette	- €			
	2313	constructions	15 000.00 €	17 248.03 €		25 000.00 €
	2318	autres immobilisations corporelles	8 000.00 €	5 747.49 €		5 000.00 €
	041	OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES	- €			
	204412	subvention équipement bâtiments et installations	- €			
	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	- €			
	1068	excédent d'investissement budget assainissement à reverser	- €	- €		
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	36 917.85 €	36 917.85 €		37 681.24 €
	1641	emprunts en euros	36 917.85 €	36 917.85 €		37 681.24 €
	166	refinancement de la dette	- €			
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €			
	2031	frais d'études				
	2051	concessions et droits similaires	- €			
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 000.00 €	324.25 €	7 600.00 €	- €
	2041582	autres groupements- bâtiments et installations	8 000.00 €	324.25 €	7 600.00 €	0
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 352.00 €	10 066.71 €	4 200.00 €	13 200.00 €
	2111	terrains	500.00 €		500.00 €	0
	2158	autres installations matériel et outillage techniques	3 952.00 €	3 397.33 €	500.00 €	3 500.00 €
	2184	meublier bâtiments div	2 000.00 €	696.00 €	1 300.00 €	700.00 €
	2188	autres immobilisations corporelles	7 900.00 €	5 973.38 €	1 900.00 €	9 000.00 €
	21316	équipement cimetière	- €			
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	154 000.00 €	7 992.90 €	10 000.00 €	125 150.19 €
	2318	autres immobilisations corporelles	154 000.00 €	7 992.90 €	10 000.00 €	125 150.19 €
opération	292	REPARATION DE BATIMENTS COMMUNAUX	19 000.00 €	5 700.00 €	9 000.00 €	10 000.00 €
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			
	2111	terrains				
	21311	hôtel de ville				
	2183	matériel informatique				
	2188	autres immobilisations corporelles		1 075.20 €		
CHAP	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	19 000.00 €		9 000.00 €	10 000.00 €
	2313	constructions	9 500.00 €	4 624.80 €	4 500.00 €	5 000.00 €
	2318	autres immobilisations corporelles	9 500.00 €		4 500.00 €	5 000.00 €
opération	380	TRAVAUX ISOLATION CHAUFFAGE ECOLE	- €			
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	- €			
	2313	constructions	- €			
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €			
	2135	installation générale et agencement aménagement constructions	- €			
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	- €			
	2313	constructions	- €			
opération	403	AMENAGEMENT TERRAIN ROUTE DE LOCMARIA	600.00 €			
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	600.00 €			
	2315	installations matériel et outillage technique	600.00 €			
opération	406	ACQUISITION OUVRAGE BIBLIOTHEQUE	- €			
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €			
	2188	autres immobilisations corporelles	- €			
opération	408	AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER	69 048.00 €	67 391.80 €		
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	- €			
	2315	installations matériel et outillage technique	69 048.00 €	67 391.80 €		
opération	411	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	- €			
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	- €			
	2313	constructions	- €			
	2318	autres immobilisations corporelles	- €			
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	- €			
	2318	autre immobilisations corporelle	- €			
opération	418	VOIRIE COMMUNALE 2017	- €			
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	- €			
	2315	installations matériel et outillage technique	- €			
opération	420	RESTAURATION STATUES CHAPELLE DE LOCMARIA ET EGLISE	- €			
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	- €			
	2316	restauration des collections et œuvres d'art	- €			
opération	421	ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES 2017	- €			
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €			
	2158	autres installations matériel et outillage	- €			

opération	424	ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES	27 500.00 €	5 967.23 €	19 000.00 €	7 000.00 €	26 000.00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 500.00 €	5 967.23 €	19 000.00 €	7 000.00 €	26 000.00 €
	21571	matériel roulant voirie	3 000.00 €		3 000.00 €	- €	3 000.00 €
	21578	autre matériel et outillage de voirie	3 000.00 €	1 070.03 €	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
	2158	autres installations matériel et outillage techniques	18 500.00 €	3 108.00 €	10 000.00 €	2 000.00 €	12 000.00 €
	2188	autres immobilisations corporelles	3 000.00 €	1 789.20 €	1 000.00 €	5 000.00 €	6 000.00 €
opération	425	ACHAT DE VIDEOPROJECTEURS informatique ECOLE	- €				
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €				
	2051	concessions et droits similaires	- €				
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €				
	2183	matériel de bureau et matériel informatique	- €				
opération	426	ACHAT MOBILIER SECRETARIAT DE MAIRIE 2018	6 044.00 €	5 806.90 €	230.00 €	7 870.00 €	8 100.00 €
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	540.00 €	599.00 €			
	2051	concessions et droits similaires	540.00 €	599.00 €		600.00 €	600.00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 504.00 €	5 207.90 €	230.00 €	7 270.00 €	7 500.00 €
	2183	matériel de bureau et matériel informatique	5 504.00 €	5 207.90 €	230.00 €	7 270.00 €	7 500.00 €
opération	427	ACHAT DE VEHICULE POUR LE TRANSPORT DE REPAS	- €				
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €				
	2182	matériel de transport	- €				
opération	428	ACHAT DE MATERIEL PSYCHOMETRIQUE GROUPE SCOL 2018	- €				
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €				
	2183	matériel de bureau et matériel informatique	- €				
opération	429	ACHAT D'UN SECHE LINGE GROUPE SCOLAIRE	- €				
CHAP	21	IMMOBILISATION EN COURS	- €				
	2158	autres installations matériel et outillage technique	- €				
opération	430	AMENAGEMENT EX LOCAL SECAD EN CABINET MEDICAL	- €				
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	- €				
	2313	constructions	- €				
CHAP	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €				
	2313	constructions	- €				
opération	431	CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE-REHABILITATION ENERGETIQUE	85 000.00 €	82 632.70 €	5 120.00 €	114 280.00 €	119 400.00 €
CHAP	20	IMMOBILISATIONS IMMOBILISATION INCORPORELLE	85 000.00 €				
	2031	frais d'études	- €				
CHAP	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	85 000.00 €	82 632.70 €	5 120.00 €	114 280.00 €	119 400.00 €
	2313	constructions	85 000.00 €	82 632.70 €	5 120.00 €	114 280.00 €	119 400.00 €
opération	432	TRAVAUX DE VOIRIE 2019	20 271.00 €	12 708.90 €			
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	20 271.00 €	12 708.90 €			
	2315	installations matériel et outillage technique	20 271.00 €	12 708.90 €			
opération	433	TRAVAUX EGLISE	30 000.00 €	7 826.40 €	13 360.00 €		13 360.00 €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	30 000.00 €	7 826.40 €	13 360.00 €	- €	13 360.00 €
	2313	constructions	30 000.00 €	7 826.40 €	13 360.00 €	0	13 360.00 €
opération	434	PARE -BALLONS STADE	7 628.00 €	7 627.86 €			
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 628.00 €	7 627.86 €			
	2181	installations générales agencements et aménagements	7 628.00 €	7 627.86 €			
opération	435	SIGNALETIQUE	10 000.00 €		10 000.00 €	- €	10 000.00 €
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000.00 €				
	21578	autre matériel et outillage de voirie	10 000.00 €		10 000.00 €	0	10 000.00 €
opération	436	AIRE CAMPING CARS	26 000.00 €			15 000.00 €	15 000.00 €
CHAP	40	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €				
	2318	autres immobilisations corporelles	- €				
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	26 000.00 €			15 000.00 €	15 000.00 €
	2318	autres immobilisations corporelles	26 000.00 €				
opération	437	REHABILITATION CHAPELLE DE LOCMARIA	15 250.00 €	12 433.46 €	3 500.00 €	6 500.00 €	10 000.00 €
CHAP	23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 250.00 €	12 433.46 €	3 500.00 €	6 500.00 €	10 000.00 €
	2313	constructions	15 250.00 €	12 433.46 €	3 500.00 €	6 500.00 €	10 000.00 €
	2318	autres immobilisations corporelles	- €				
	438	PROGRAMME VOIRIE 2020	31 000.00 €	24 838.08 €	6 500.00 €	- €	6 500.00 €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS	31 000.00 €	24 838.08 €	6 500.00 €	- €	6 500.00 €
	2315	installations matériel et outillage technique	31 000.00 €	24 838.08 €	6 500.00 €	- €	6 500.00 €
	439	MOBILIER INTERIEUR ET EXTERIEUR ECOLE	7 700.00 €	7 678.89 €	- €	6 700.00 €	6 700.00 €
CHAP	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 700.00 €	7 678.89 €			
	2184	mobilier bâtiments école	5 700.00 €	5 786.25 €		5 700.00 €	5 700.00 €
	2188	mobilier extérieur cour	2 000.00 €	1 892.64 €		1 000.00 €	1 000.00 €
	440	PARCOURS PECHE VALORISATION HALLEUTIQUE				38 385.00 €	38 385.00 €
CHAP	23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					38 385.00 €
	2318	autres immobilisations corporelles				38 385.00 €	38 385.00 €
	441	PROGRAMME VOIRIE 2021				49 000.00 €	49 000.00 €
CHAP	23	IMMOBILISATION EN COURS				49 000.00 €	49 000.00 €
	2315	installations matériel et outillage technique					
opération	442	REHABILITATION PARTIE SANITAIRE DU GITE				15 000.00 €	15 000.00 €
CHAP	23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				15 000.00 €	15 000.00 €
	2313	constructions					
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	597 699.78 €	318 909.45 €	88 510.00 €	475 766.43 €	564 276.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

			RECETTES		
RECETTES		INVESTISSEMENT recettes	BP 2020	CA 2020	BP 2021
	comptes	libellés			
	opérations				
	chap/art				
opération		NON AFFECTE	514 320.78 €	356 459.82 €	455 192.43 €
CHAP	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	136 672.36 €	136 672.36 €	82 542.61 €
	001	solde d'exécution de la section investissement reporté	136 672.36 €	136 672.36 €	
	001	Reprise excédent investissement budget assainissement 2018	- €		
			- €		
			- €		
CHAP	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 000.00 €		143 000.00 €
	021	virement de la section de fonctionnement	138 000.00 €		143 000.00 €
CHAP	024	PRODUITS DE CESSIONS	22 000.00 €		20 000.00 €
	024	produits de cessions	22 000.00 €		20 000.00 €
CHAP	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	4 760.48 €	4 760.48 €	5 007.31 €
	1641	emprunts en euros	- €		
	2111	terrains	- €		
	21571	matériel roulant voirie	- €		
	2802	amortissement des immobilisations corporelles	- €		
	28041582	autres groupements batiments et installations	4 100.70 €	4 100.70 €	4 165.55 €
	28158	autres installations et outillages techniques			185.60 €
	4817	pénalités de renégociation de la dette	659.78 €	659.78 €	656.16 €
CHAP	041	OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES	- €		
	2111	terrains	- €		
CHAP	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	212 387.94 €	212 386.98 €	204 642.51 €
	1068	excédent de fonctionnement capitalisé	190 087.94 €	190 087.94 €	156 742.51 €
	10222	fctva	20 000.00 €	21 760.69 €	47 900.00 €
	10226	taxe aménagement	2 300.00 €	538.35 €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	500.00 €	2 640.00 €	
	1328	subventions autres	500.00 €		
	1321	subventions Etat		2 640.00 €	
	1327	budget communautaire et fonds structurels	- €		
CHAP	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €		
	166	refinancement de la dette	- €		
opération	380	TRAVAUX ISOLATION CHAUFFAGE ECOLE	- €		
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	- €		
	1321	Etat établissement nationaux	- €		
	1323	département	- €		
	1328	autres	- €		
opération	403	AMENAGEMENT TERRAIN ROUTE DE LOCMARIA	- €		
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	- €		
	1328	autres	- €		
opération	408	AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER	35 018.00 €	35 018.00 €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	35 018.00 €	35 018.00 €	
	1322	subvention REGION	35 018.00 €	35 018.00 €	
	1342	amendes de police	- €		
opération	418	VOIRIE COMMUNALE 2017	- €		
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	- €		
	1342	amendes de police	- €		
opération	420	RESTAURATION STATUES CHAPELLE DE LOCMARIA ET EGLISE	- €		
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	- €		
	1321	Etat établissement nationaux	- €		
	1322	région	- €		
	1323	département	- €		
opération	424	ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES 2018	- €		
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	- €		
	1322	région	- €		
opération	425	informatique ECOLE	9 459.00 €		9 459.00 €
	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	9 459.00 €		9 459.00 €
	1322	région	9 459.00 €		9 459.00 €
opération	431	SALLE POLYVALENTE REHABILITATION ENERGETIQUE	31 000.00 €	- €	88 000.00 €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	31 000.00 €		88 000.00 €
	1321	Etat-DSIL			15 000.00 €
	1323	département	31 000.00 €		73 000.00 €
	1328	autre ADEME	- €		
opération	432	TRAVAUX DE VOIRIE 2019	4 802.00 €	4 802.00 €	
	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT			
	1342	amendes de police	4 802.00 €	4 802.00 €	
opération	434	PARE -BALLONS STADE	3 100.00 €	3 100.00 €	
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	3 100.00 €		

	1328	subvention FFF	3 100.00 €	3 100.00 €	
opération	436	AIRE CAMPING CARS			- €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT			
	1328	Fonds de concours GPA			- €
opération	437	REHABILITATION CHAPELLE DE LOCMARIA	- €	2 072.24 €	2 398.00 €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	- €		
	1321	Etat établissement nationaux	- €		1 135.00 €
	1322	région	- €	2 072.24 €	
	1323	département			1 263.00 €
opération	440	PARCOURS PECHE			9 227.00 €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT			
	1323	Subvention région			9 227.00 €
opération	442	REHABILITATION GITE			- €
CHAP	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT			
	1328	Fonds de concours GPA			- €
			597 699.78 €	401 452.06 €	564 276.43 €
		EXCEDENT INVESTISSEMENT 2019	82 542.61 €	EXCEDENT 2020	

Madame GUIZOUARN demande si les subventions liées à l'opération « parcours pêche » ont été versées ou si elles sont en cours de demande.

Madame JEZEQUEL explique que les demandes de subventions nécessitent un délai d'instruction plus ou moins long. Pour le Département, la demande sera examinée par la prochaine commission permanente. Le Conseil Régional a validé la demande de financement et versé un premier acompte de 50 % au début 2021. Peuvent être inscrites au budget uniquement les subventions qui ont été officiellement accordées.

Monsieur MEUNIER confirme qu'in fine, les recettes encaissées dépasseront les crédits budgétaires affectés à l'opération au moment du vote du BP.

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'un projet de délibération est inscrit à la présente séance afin de valider le plan de financement définitif de l'opération « parcours pêche ».

Madame GUIZOUARN souhaite savoir ce qu'il adviendra si les subventions ne sont pas acceptées.

Monsieur Le Maire explique que la validation des opérations d'investissement par le Conseil Municipal conditionne les demandes de subvention. C'est une obligation de joindre les délibérations aux dossiers de demandes de financements. Les travaux sont engagés après validation des subventions. Pour le parcours pêche il n'y aura pas de mauvaise surprise. La part communale restant à charge sera de 22% (6571.36 € HT).

Monsieur MEUNIER fait observer qu'un budget primitif est un document prévisionnel qui est amené à évoluer au cours de l'exercice comptable annuel.

Madame BALTUS s'interroge sur la faisabilité du projet du pôle de santé situé près de l'EHPAD.

Monsieur Le Maire précise que ce projet concerne le CCAS et non la Commune. Ce projet est d'ailleurs engagé et piloté par GUINGAMP HABITAT. Toutefois, la crise sanitaire a modifié considérablement la donne au niveau du financement, puisque l'ARS ne soutient plus le projet, soit la suppression d'une subvention initialement fixée à 130 000 €. L'Agglomération devait financer à hauteur de 20 000 €/ logement neuf, sa participation serait réduite à 2000 €/ logement neuf. Le bilan se résume à une perte de 1/5 de financement pour l'opération. Donc la volonté est de ne pas engager le CCAS, ni la Commune dans un projet déficitaire.

Monsieur LECOEUR précise que la Commune n'est pas engagée dans ce projet puisqu'il est guidé par le CCAS.

Monsieur Le Maire rappelle que le CCAS n'a pas de propre recette. C'est donc la participation communale qui participe à l'équilibre de son budget. Il n'est donc pas envisageable de mettre en difficulté la Commune pour la réalisation du projet. Des explications pourront être clairement données afin de motiver le renoncement à la réalisation de l'opération.

BUDGET PRIMITIF DE LA CHAUFFERIE BOIS 2021

Monsieur Arnaud MEUNIER, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif de la Chaufferie Bois 2021.

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 47 580.69 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 594.80 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES ET RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT			chaufferie		
			BP	CA	BP
DEPENSES			2020	2020	2021
	comptes	libellés	prévisions	Réalisation	
	article/chap		2020		
	002	résultat fonctionnement reporté excédent ou déficit	5 917.39 €	5 917.39 €	7 257.29 €
	022	dépenses imprévues	85.56 €		
chap	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 300.00 €	29 468.98 €	30 100.00 €
	6061	fournitures granulés bois	27 000.00 €	26 174.97 €	27 000.00 €
	6063	fournitures d'entretien	400.00 €	29.21 €	600.00 €
	61558	autres biens mobiliers	2 800.00 €	3 264.80 €	2 500.00 €
	6156	maintenance	100.00 €	- €	
CHAP	042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
	6811	dotations aux amortissements	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
TOTAUX		section fonctionnement dépenses	46 526.35 €	45 609.77 €	47 580.69 €
RECETTES			BP	CA	BP
	comptes	libellés	2020	2020	2021
chap	article/chap		2020		
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	40 000.00 €	31 802.60 €	41 004.34 €
	701	ventes de produits finis et intermédiaires	40 000.00 €	31 802.60 €	41 104.34 €
	74	DOTATIONS	- €		
chap	74741	subvention communal	- €		
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200.00 €	223.53 €	250.00 €
	778	produits exceptionnels divers	200.00 €	223.53 €	250.00 €
CHAP	042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €
TOTAUX	777	quote part des subventions d'investissement virées au résultat	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €
		section fonctionnement RECETTES	46 526.35 €	38 352.48 €	47 580.69 €
			- €		
		DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2020	- 7 257.29 €	

- SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES	SECTION INVESTISSEMENT		BP	CA	BP
			2020	2020	2021
	comptes	libellés	prévisions	réalisations	PREVISIONS
	opérations		2019	2020	2021
	chap/art				
opération					
CHAP		NON AFFECTE	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	6 326.35 €	6 326.35 €	6 326.35 €
	13912	région	166.95 €	166.95 €	166.95 €
	13913	département	333.90 €	333.90 €	333.90 €
	13914	communes	2 821.07 €	2 821.07 €	2 821.07 €
	13915	groupement de collectivités	1 199.28 €	1 199.28 €	1 199.28 €
	13917	budget communautaire et fonds structurels	1 471.25 €	1 471.25 €	1 471.25 €
	13918	autres	333.90 €	333.90 €	333.90 €
CHAP					
	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	- €		
	001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €		
CHAP					
	23	immobilisations en cours	4 371.40 €		8 268.45 €
	2318	autre immobilisations corporelles en cours	4 371.40 €	0	8 268.45 €
		TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	10 697.75 €	6 326.35 €	14 594.80 €
RECETTES					
			2020	2020	BP
	comptes	libellés	prévisions	réalisations	2021
	opérations				
opération	chap/art				
CHAP		NON AFFECTE	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
	28135	installations générales agencements aménagement des ctions	10 223.40 €	10 223.40 €	10 223.40 €
CHAP					
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €		
	1641	emprunts en cours			
CHAP					
	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	474.35	474.35 €	4 371.40 €
	001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	474.35	474.35 €	4 371.40 €
		TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	10 697.75 €	10 697.75 €	14 594.80 €
		excédent D'INVESTISSEMENT 2020		4 371.40 €	

Monsieur MEUNIER souligne que l'équilibre du budget est conditionné par la vente de KWH/chaaleur.

Monsieur Le Maire exprime une réelle inquiétude quant au devenir des chaufferies bois. D'une part, l'absence d'occupation de certains bâtiments pendant la crise sanitaire et d'autre part, le transfert du service enfance jeunesse de l'Agglomération à LOUARGAT en septembre 2021 sous-entendent une perte importante de recettes liées à la vente de « calories chaleur ». A une époque, des investissements avaient été réalisés pour le fonctionnement des services de la Communauté de Communes. Le système de chauffage à pellets présentait un véritable atout en termes d'économies d'énergie pour les bâtiments communautaires et communaux. Des bâtiments bientôt vides vont imposer un transfert de charges supplémentaires à la Commune. La situation très inquiétante mérite une solide discussion avec l'Agglomération. Le but n'étant pas d'augmenter le tarif de KWH chaleur puisque c'est la Commune qui en assumera les conséquences.

Monsieur MEUNIER explique que le déficit du budget CHAUFFERIE BOIS est inéluctable.

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DU HAMEAU DES 2 RIVIERES 2021

Monsieur Arnaud MEUNIER, Adjoint aux Finances donne lecture des propositions de crédits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget du Lotissement du Hameau des Deux Rivières 2021.

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 298 213.49 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 284 423.09 €

Il rappelle qu'un plan d'apurement du déficit a été validé par délibération du conseil municipal en date du 12 mars 2020 :

APUREMENT DU DEFICIT DU LOTISSEMENT HAMEAU DES 2 RIVIERES			
	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019		312 454.15 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019		180 138.42 €
	INTERETS EMPRUNTS DUS		17 776.93 €
	INTERETS EMPRUNTS DUS		36 503.64 €
	TOTAL MONTANT A APURER		186 596.30 €
ETALEMENTS SUR BUDGET COMMUNAL COMPTE			657363
2020	31 099.38 €		
2021	31 099.38 €		
2022	31 099.38 €		
2023	31 099.38 €		
2024	31 099.38 €		
2025	31 099.40 €		
	186 596.30 €		

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES ET RECETTES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

HAMEAU DES 2 RIVIERES

DEPENSES			COMPTES ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020	BP 2021
	comptes	libellés	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions
	article/chap						
	002	resultat de fonctionnement N-1			312 454.15 €	312 454.15 €	290 207.70 €
chap	043	TRANSFERTS A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT ORDRE	9 700.06 €	9 700.06 €	- €		
	608	frais accessoires sur terrains en cours d'amgt	9 700.06 €	9 700.06 €	- €		
CHAP	66	CHARGES FINANCIERES	9 700.06 €	9 700.06 €	8 852.93 €	8 852.93 €	8 005.79 €
	66111	intérêts réglés à échéance	9 700.06 €	9 700.06 €	8 852.93 €	8 852.93 €	8 005.79 €
CHAP	042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION ORDRE	330 954.09 €	330 954.09 €	- €		
	71355	variation de stock terrains agts annulation du stock initial	330 954.09 €	330 954.09 €	- €		
TOTAUX		section fonctionnement dépenses	350 354.21 €	350 354.21 €	321 307.08 €	321 307.08 €	298 213.49 €

RECETTES			COMPTES ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020	BP 2021
	comptes	libellés	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions
	article/chap						
chap	74	DOTATIONS	28 200.00 €	28 200.00 €	31 099.38 €	31 099.38 €	31 099.38 €
	74741	subvention COMMUNE	28 200.00 €	28 200.00 €	31 099.38 €	31 099.38 €	31 099.38 €
CHAP	042	OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS ORDRE	312 454.15 €	- €	290 207.70 €		267 114.11 €
	71355	variation stock terrains aménagés stock final	312 454.15 €	- €	290 207.70 €		267 114.11 €
CHAP	043	TRANSFERTS A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT	9 700.06 €	9 700.06 €			
	796	incorporation charges d'intérêts au coût de production	9 700.06 €	9 700.06 €	- €		- €
TOTAUX		section fonctionnement RECETTES	350 354.21 €	37 900.06 €			
		résultat FONCTIONNEMENT 2019 - DEFICIT	- 312 454.15 €		321 307.08 €	31 099.38 €	298 213.49 €
		résultat FONCTIONNEMENT 2020 - DEFICIT			- 290 207.70 €		

- SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES ET RECETTES

SECTION INVESTISSEMENT		HAMEAU DES 2 RIVIERES				
		COMPTES ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020	BP 2021
comptes	libellés	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions
opérations						
chap/art						
001	solde d'exécution de la section d'investissement report	133 506.69 €	133 506.69 €	- €		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	312 454.15 €	- €	290 207.70 €	- €	267 114.11 €
3555	variation stock terrains -stock final	312 454.15 €	- €	290 207.70 €	- €	267 114.11 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €
1641	emprunts	17308.98	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €	17 308.98 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	463 269.82 €	150 815.67 €	307 516.68 €	17 308.98 €	284 423.09 €
		COMPTES ADMINISTRATIF 2019		BP 2020	CA 2020	BP 2021
comptes	libellés	prévision 2019	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions
opérations						
chap/art						
001	solde d'exécution de la section d'investissement report			180 138.42 €	180 138.42 €	162 829.44 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	330 954.09 €	330 954.09 €	- €		
3555	variation stock terrains aménagés annulation stock initial	330 954.09 €	330 954.09 €	- €		
				- €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	132 315.73 €	- €	127 378.26 €	- €	121 593.65 €
1641	emprunts en cours	132 315.73 €		127 378.26 €	- €	121 593.65 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	463 269.82 €	330 954.09 €	307 516.68 €	180 138.42 €	284 423.09 €
	EXCEDENT INVESTISSEMENT	180 138.42 €	180 138.42 €		162 829.44 €	

Madame BALTUS précise que la présence de la végétation et des aménagements aux abords du lotissement le rendent plus attrayant.

Monsieur Le Maire souligne que les nouvelles constructions donnent au lotissement un aspect plus « vendeur ».

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et votent :

- Le budget principal de la Commune 2021,
- Le budget Chaufferie Bois 2021,
- Le budget du Lotissement Hameau des 2 Rivières 2021,
- Le budget du Nouveau Lotissement Eco-Quartier 2021.

Monsieur MEUNIER remercie Madame JEZEQUEL et la commission de finances pour l'élaboration des budgets.

2 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020-BUDGET COMMUNAL 2021 - N°2021-04-12

Monsieur Le Maire propose de

- Statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Constaté que les résultats 2020 font apparaître un excédent de **234 106.32 €**

Monsieur MEUNIER présente le détail suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- COMMUNE-BP 2021	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	149 106.32 €
B. Résultats antérieurs reportés	85 000.00 €
C. Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	234 106.32 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	82 542.61 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-88 510.00 €
Besoin de financement F = D + E	5 967.39 €
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	156 742.51 €
	€
2) Report en fonctionnement R 002	77 363.81 €

- Monsieur MEUNIER rappelle que par délibération du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles n°2021-03-03 en date du 09 mars 2021, la clôture du budget de la Caisse des Ecoles ayant été prononcé avec transfert au budget principal de la Commune, de l'excédent de fonctionnement, le compte RECETTE 002 report des excédents de fonctionnement du budget principal 2021 se décline comme suit :

- 002 – excédent de fonctionnement reporté budget principal	77 363.81 €
- 002- excédent de fonctionnement de la Caisse des Ecoles	7 636.19 €
TOTAL DU COMPTE R/002	85 000.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Constatent que les résultats 2020 font apparaître un excédent de 234 106.32 €
- Approuvent l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- COMMUNE-BP 2021	
Résultat de fonctionnement	
F. Résultat de l'exercice	149 106.32 €
G. Résultats antérieurs reportés	85 000.00 €
H. Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	234 106.32 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
I. Solde d'exécution cumulé d'investissement	82 542.61 €
J. Solde des restes à réaliser d'investissement	-88 510.00 €
Besoin de financement F = D + E	5 967.39 €
AFFECTATION	
3) Affectation en réserves R1068 en investissement	156 742.51 €
	€
4) Report en fonctionnement R 002	77 363.81 €

- Prennent acte de la délibération du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles n°2021-03-03 en date du 09 mars 2021, la clôture du budget de la Caisse des Ecoles ayant été prononcé avec transfert au budget principal de la Commune, l'excédent de fonctionnement, le compte RECETTE 002 report des excédents de fonctionnement du budget principal 2021 se déclinant comme suit :

- 002 – excédent de fonctionnement reporté budget principal	77 363.81 €
- 002- excédent de fonctionnement de la Caisse des Ecoles	7 636.19 €
TOTAL DU COMPTE R/002	85 000.00 €

3 -TARIFICATION DU PRIX DE VENTE DE KWH/CHALEUR – Raccordement des locaux aux chaudières bois communales - N°2021-04-13

Monsieur le Maire rappelle les locaux suivants sont raccordés aux chaufferies bois de la Commune :

- Locaux administratifs : 15 rue Crec'h Ugen (mis à disposition de l'Agglomération)
- Centre Rivière : 2 rue Crec'h Ugen (mis à disposition de l'Agglomération)
- Ludothèque – Local Musique : 7 rue des Tilleuls (mis à disposition de l'Agglomération)
- Gîte Communal- 5 Rue Des Tilleuls
- Mairie – 4 Rue Crec'h Ugen

La convention avec GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION pour la fourniture de calories en date du 26 mars 2019, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, prévoit de revoir le prix de vente du kwh de chaleur conformément à son l'article 5 et en fonction de l'évolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'exercice N (2020) par rapport à N-1 (2019).

L'évolution des dépenses est la suivante :

DEPENSES 2020

ANNEES	D/FONCTIONNEMENT
2018	45 280.77 €
2019	46 122.29 €
2020	45 609.77 €
EVOLUTION 2019/2020	-1.11%

RECETTES 2020

ANNEES	R/FONCTIONNEMENT
2018	37 519.75 €
2019	40 204.90 €
2020	38 352.48 €
EVOLUTION 2019/2020	-4.61%

Il est fait observer une baisse de recettes liée à la fermeture pendant cette période de pandémie de certains services et principalement du château occupé par le CRIR.

Il est donc proposé :

- De maintenir pour l'année 2021 le prix de vente de kwh de chaleur à 0.0985€/kwh .

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune dispose de 2 chaudières bois :

- un dispositif installé depuis 1998 à la mairie et qui alimente aussi le château, le cabinet médical, la bibliothèque et les locaux communautaires (pôle de proximité face à la mairie),
- un second dispositif installé à la ludothèque qui chauffe également le local de musique et le gîte communal.

Madame BALTUS évoque des possibilités de faire occuper les locaux communautaires vides. Dans ce cas, ils seraient chauffés.

Monsieur Le Maire indique que dans cette même optique, Eaux et Rivières devrait occuper les bureaux à l'étage, au-dessus de l'office de tourisme. Il est prévu également une nouvelle visite des locaux du pôle de proximité avec les infirmiers et l'ostéopathe. L'Agglomération serait favorable à la location avec une possibilité de concrétisation cet été, après le départ du service enfance jeunesse. Il y aurait quelques petits aménagements à prévoir.

Monsieur CONNAN demande quel tarif pourrait être fixé afin d'obtenir un équilibre.

Monsieur Le Maire explique qu'au regard de la baisse des recettes, une majoration significative du tarif serait à prévoir.

Madame JEZEQUEL explique qu'en 2019, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention avec GPA, le tarif avait été majoré de 25%. On peut d'ailleurs observer un écart de recettes entre 2018 et 2019. Il est également prévu une clause de révision tarifaire en fonction de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Pour 2020, les dépenses ont légèrement diminué par rapport à 2019 du fait du remplacement, en 2019, d'un moteur sur la chaudière de la mairie. L'année prochaine, la convention arrivant à son terme, il conviendra de réfléchir sur la manière de compenser la baisse prévisionnelle des recettes liée à une éventuelle inoccupation de certains locaux.

Madame JEZEQUEL précise que ce type de budget de service public à caractère commercial (SPIC) doit s'autofinancer et ce sont donc les usagers qui doivent payer le service de façon à équilibrer le budget.

Monsieur CONNAN demande s'il n'existe pas une clause dans un document contractuel, prévoyant une obligation pour l'agglomération à compenser financièrement les pertes de recettes engendrées par l'inoccupation des locaux.

Monsieur Le Maire indique qu'il n'y a pas de modalité instaurée à ce niveau.

Madame JEZEQUEL souligne que pour la mise à disposition du château, elle ne cessera que si l'agglomération n'exerce plus la compétence maisons nature. Pour les locaux de la ludothèque, il s'agit d'une simple mise à disposition des locaux sans clause particulière. La convention initiale avait été signée avec la Communauté de Communes sans présager qu'elle serait un jour fusionnée avec l'Agglomération. Des locaux communautaires neufs ou réhabilités restant inoccupés sur d'anciens territoires de communautés de communes est une problématique récurrente.

Monsieur Le Maire rappelle que la Loi Notre n'a pas laissé le choix en termes de réorganisation territoriale avec une Agglomération qui regroupe 57 communes pour un total de 76 000 habitants. Le territoire est vaste (de CARNOET à PAIMPOL) et est souvent au centre des problématiques.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décident maintenir pour l'année 2021 le prix de vente de kwh de chaleur à 0.0985€/kwh .

4- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET LE DOCUMENT COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) – VALIDATION APRES MISE A JOUR- N°2021-04-14

Monsieur Le Maire expose :

Le présent Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de la commune de Belle Isle en Terre, est issu de la révision du document originel élaboré en 2013. Il a été réalisé à l'initiative et sous la responsabilité de M. François LE MARREC, Maire de la commune de Belle Isle en Terre, qui a constitué et présidé un Comité de Pilotage chargé de collecter l'ensemble des informations communales nécessaires à l'élaboration de ce document.

Le DOCUMENT COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) permet d'identifier, de recenser et de cartographier les risques encourus sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Enfin, il mentionne les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques.

Ce Comité de Pilotage, auquel se sont ajoutés plusieurs autres personnes (élus, personnels communaux ou compétences extérieures habitant la commune, s'est réuni à plusieurs reprises entre septembre 2020 et février 2021, afin de rédiger ce document.

Les informations relatives aux différents réseaux publics d'alimentation (eau, électricité, assainissement, gaz) ont pu être collectées auprès des représentants respectifs des compagnies de gestion et d'exploitation de ces réseaux.

Monsieur Le Maire

Vu L'article 13 de la **loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile** qui précise :

*« Le Plan Communal de Sauvegarde – **appelé PCS** - regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.*

*Il détermine, en fonction des risques connus les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.
[...]*

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. [...]

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. »

Vu la délibération n°2012-10-063 du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2012 approuvant la 1^{ère} version du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE,

Considérant que Le PCS repose sur 5 grands principes :

- Le PCS organise la **sauvegarde des personnes** :
 - Alerte,
 - Information,
 - Évacuation,
 - Hébergement,

Considérant que Le PCS

est le maillon local de l'organisation de la **Sécurité Civile**,

est un **outil d'aide à la gestion** d'un événement de sécurité civile,

concerne l'ensemble **des élus et des services communaux**,

Considérant que La démarche PCS doit permettre de tendre vers une **culture communale de sécurité**,

Considérant que la mise à jour du support est indispensable au maintien d'un dispositif opérationnel de gestion de crise,

PROPOSE

- **De prendre acte des différentes modifications portées au PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et de l'approuver tel que joint à la présente,**
- **De prendre acte des différentes informations portées dans le DOCUMENT COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) et de l'approuver tel que joint à la présente.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.**

Madame BLAIZE s'interroge sur la nécessité d'avoir communiqué la version papier du PCS.

Monsieur Le Maire répond que la notification est une obligation réglementaire et que la présente édition englobe la dernière version réglementaire.

Madame JEZEQUEL précise que la mise à jour s'est déroulée en différentes phases et au moyen de fiches navette élaborées par les élus du comité de pilotage. Le cabinet ECTI, coordonnateur de la démarche, a salué la réactivité quant au retour des fiches, ce qui a permis de restituer rapidement le PCS désormais conforme.

Monsieur Le Maire précise que le travail de mise à jour du PCS s'est fait essentiellement en visio-conférence et a très bien fonctionné. Plusieurs personnes et partenaires extérieurs ont été associés à la démarche.

Madame BALTUS demande s'il y a une obligation à acheter des couvertures de survie.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a aucune obligation à ce niveau.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident

- **De prendre acte des différentes modifications portées au PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et de l'approuver tel que joint à la présente,**
- **De prendre acte des différentes informations portées dans le DOCUMENT COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) et de l'approuver tel que joint à la présente.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.**

5- FORFAIT SCOLAIRE -PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES ELEVES BELLISLOIS SCOLARISES A L'ECOLE DES 2 MENES DE LOUARGAT - N°2021-04-15

En application de l'article L 212-8 du Code de l'Education et de la Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019,

Considérant qu'au terme d'un accord en date du 09 novembre 2020 entre la Commune de BELLE ISLE EN TERRE et la Commune de LOUARGAT :

- **sur le montant du forfait scolaire** fixé à 456.92 €/enfants pour l'année 2020-2021, ce montant de référence est égal au coût moyen départemental pour les élèves des classes élémentaires et révisable chaque année.

-sur les modalités d'application dites dérogatoires :

- Les élèves dont les pères, mères ou tuteurs légaux exercent une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la gardes de ou des enfant(s) ou seulement l'une des deux prestations ;

- Pour des raisons médicales ;

- Si inscription d'un frère ou d'une sœur inscrit la même année scolaire, dans le cadre d'une des dérogations susvisées ;

- Si les écoles de la commune de résidence ne dispensent pas un enseignement de langue régionale.

- **sur le calcul du montant du forfait en cas de garde alternée de/des enfant(s)** et dont les parents résident sur deux communes différentes, le forfait réclamé sera calculé à hauteur de 50% pour chacune des communes concernées, soit 228.46 €/enfant ;
- **sur le principe de consultation préalable de la commune de résidence par la commune d'accueil pour tout autre cas particulier**, la commune de résidence devant notifier à la commune d'accueil son accord express sur le principe de la participation.
- **sur la nécessité de produire, pour chaque année scolaire, un état nominatif des élèves inscrits**, état certifié par le chef d'établissement.

Monsieur Le Maire, propose,

- DE VALIDER la convention fixant, pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, les modalités de versement du forfait scolaire pour les élèves bellislois scolarisés à l'ECOLE des 2 MENES à LOUARGAT,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou par délégation Madame Amandine TREMEL, Adjointe aux affaires Scolaires, à signer ladite convention.
- DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.

Madame GUIZOUARN demande s'il existe une convention avec l'Ecole DIWAN de PLOUNEVEZ-MOEDEC.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a aucun conventionnement avec l'Ecole DIWAN.

Monsieur MEUNIER indique qu'il n'y aucune obligation en la matière.

Madame JEZEQUEL explique que l'obligation réglementaire ne s'applique pas à l'Ecole DIWAN, établissement privé. La Sous-Préfecture a d'ailleurs confirmé ce point. Récemment, le cabinet de la Préfecture a réalisé un sondage par rapport à la position des Communes vis-à-vis du subventionnement des écoles DIWAN. Pour l'école publique de LOUARGAT, l'obligation demeure pour les communes qui ne dispensent pas l'enseignement du breton dans leurs écoles.

Monsieur Le Maire rappelle que la proposition de convention fait suite à une réunion de concertation avec la Commune de LOUARGAT et plusieurs autres communes concernées. Il y a eu une négociation car à la base, le montant applicable était de 1414.24 € /enfant scolarisé en cycle de maternelle.

Madame BALTUS s'interroge sur la durée de la convention. Elle informe d'un projet de Loi qui va obliger l'enseignement d'une langue régionale dans les écoles.

Monsieur Le Maire souligne que la convention est conclue pour 3 ans.

Madame JEZEQUEL précise que la participation pour cette année scolaire est de l'ordre de 3 200 €. En l'absence de négociation et en tenant compte des élèves scolarisés en maternelle, elle se chiffrerait à 6500 €.

Monsieur Le Maire indique que certaines communes ont fait le choix de ne pas payer la participation. En cas de refus, Le Préfet peut imposer le montant calculé sur les bases nationales (456.92 €/ enfant pour les élèves de classes primaires et 1414.24 €/enfants pour les élèves des classes maternelles).

Monsieur LECOEUR souhaiterait connaître la position de la Commune en application de la nouvelle loi.

Monsieur Le Maire indique qu'avant la mise en application du texte de loi, il risque de se passer un temps certain. Il sera alors le moment de réfléchir sur la conduite à tenir.

Monsieur Le Maire rappelle l'historique des classes bilingues à BELLE ISLE EN TERRE et le contexte de transfert de la filière bilingue à LOUARGAT à la demande des parents d'élèves. La commune disposait pourtant des infrastructures nécessaires et c'est donc bien dommage que les petits bellislois intéressés ne puissent plus suivre cet enseignement dans leur école.

Monsieur LECOEUR s'interroge sur les conséquences d'un vote contre.

Monsieur MEUNIER répond que dans ce cas, Le Préfet imposera le versement au tarif national énoncé ci-dessus. Il n'y aura pas de négociation possible.

Madame BALTUS demande s'il y a un effet rétroactif.

Monsieur Le Maire précise que la participation est due à compter de cette année scolaire.

Madame GUIZOUARN exprime son amertume à devoir valider le versement de cette participation contre laquelle elle s'est toujours opposée sachant que la filière bilingue était initialement implantée à l'école de BELLE ISLE EN TERRE.

Monsieur MEUNIER fait remarquer que les changements de Préfets ont opéré depuis 15 ans et que l'historique de la filière bilingue est très certainement oublié.

Monsieur CONNAN demande ce qui a conduit le transfert des classes bilingues à LOUARGAT.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agissait à la base, d'une sorte de RPI « d'enseignement de breton ». A l'époque, la commune de PLOUNEVEZ n'avait pas de classe bilingue et refusait la participation à la filière, non obligatoire. Une classe primaire bilingue était restée sur LOUARGAT se qui équilibrait les choses. Un service de transport fonctionnait. A la demande des parents, les 3 classes de primaires bilingues avaient été transférées vers LOUARGAT dans un premier temps, la classe de maternelle ayant suivi par la suite. Le transport avait été maintenu avec, pour finir, seulement 1 seul enfant bellislois qui empruntait la navette.

Monsieur LECOEUR souligne que les choses risquent d'évoluer au regard des nouvelles dispositions réglementaires.

Monsieur Le Maire indique que des évolutions réglementaires peuvent en effet changer la donne.

Monsieur FRANCIOSI s'interroge sur les raisons qui ont conduit à transférer les classes bilingues vers LOUARGAT.

Monsieur Le Maire précise que les parents avaient fait le « forcing » au niveau de l'inspection.

Monsieur BROUDER fait observer que les enseignants avaient également contribué à cette décision et notamment, par la position d'une enseignante « anti Belle Isle ».

Monsieur MEUNIER souligne qu'au regard de la réglementation, l'enseignement du breton risque de se généraliser. C'est également ce qui se pratiquait il y a une trentaine d'années dans les écoles avec des apprentissages de breton (chants, compter en breton...etc).

Monsieur Le Maire rappelle que la pratique du breton, fut un temps, était interdite dans les écoles.

Monsieur LECOEUR et Madame GUIZOUARN indiquent qu'il s'agit d'un vote à contre cœur.

Monsieur FRANCIOSI indique qu'il n'y a pas de vote par obligation. Il y a la possibilité d'abstention et d'un vote contre, surtout pour les élus de l'opposition. C'est une manière de marquer son opinion.

Madame JEZEQUEL fait observer que la Cour des Comptes a notifié à la Commune ses obligations en la matière. Le rappel portait d'ailleurs sur les années de 2016, 2017 et 2018. Il semble important de jouer la carte de la prudence afin d'éviter tout risque de contrôle et de pénalités.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il s'avérait donc urgent de trouver une issue à ce dossier et d'y mettre les formes.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** la convention fixant, pour une durée de trois à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, les modalités de versement du forfait scolaire pour les élèves bellislois scolarisés à l'ECOLE des 2 MENES à LOUARGAT,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou par délégation Madame Amandine TREMEL, Adjointe aux affaires Scolaires, à signer ladite convention.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.

6 -PRIME DE FIN D'ANNEE 2021 -PERSONNEL COMMUNAL - N°2021-04-16

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une prime dite de fin d'année est accordée au personnel communal.

Il propose de maintenir pour 2021, le montant 2020 soit, 840€ et suivant les modalités de versement ci-après énoncées :

Cette prime étant due après services faits et au prorata de la durée hebdomadaire de service, elle sera réglée en deux fois :

- 420€ en juin 2021
- 420€ en décembre 2021

La dépense sera imputée aux articles 6411 (pour les agents titulaires/stagiaires) et 6413 (pour les agents non titulaires)

- En cas de congé de maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident de travail le versement de la prime de fin d'année est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.
- En cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée, le versement de la prime de fin d'année est interrompu. Toutefois, l'agent en congé de maladie ordinaire placé rétroactivement en CLM ou CLD conserve les primes d'ores et déjà versées pendant le CMO.
- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, le versement de la prime de fin d'année est maintenu intégralement.

La liste des bénéficiaires pour l'année 2020 est la suivante :

❖ **Personnel titulaire**

Mme GUEGUEN Edith

Mme CONNAN Josiane

Mme DENOUAL Angélique

Mme KERVERN Christine

Mme LE GAC Delphine
Mme LE PROVOST Valérie
Mme JEZEQUEL Valérie
Mr LE DU Jacques
Mr LE STER Bruno
Mr RIOU Gérard
Mme MORVAN Delphine
M. LE GAC Lucas

❖ Personnel non-titulaire :

Mme Kelly CULLERIE (remplaçante d'un agent en congé de maladie)

Monsieur FRANCIOSI demande depuis quand la prime n'a pas été revalorisée.

Monsieur MEUNIER explique que la prime a été revalorisé à hauteur de 15€/an de 2014 à 2019.

Monsieur Le Maire précise que lors de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire) et en concertation avec les agents, il avait été décidé de maintenir le montant de la prime de fin d'année à 840 € pendant 2 à 3 ans.

Madame JEZEQUEL rappelle que, depuis 2020, le régime indemnitaire RIFSEEP a été mis en œuvre en considération de la nouvelle législation et dans une volonté d'harmoniser le système. La plupart des agents ont bénéficié d'augmentations. De plus, à la demande des agents, l'instauration de comptes épargne-temps est à l'étude et représenterait un certain coût pour la collectivité. Ces paramètres sont à prendre en considération pour l'évaluation des crédits budgétaires.

Monsieur FRANCIOSI indique que le compte épargne temps ne concerne par la prime de fin d'année.

Madame JEZEQUEL explique que les crédits budgétaires concernant les charges en personnel doivent l'intégrer au même titre que l'enveloppe financière affectée aux primes. Elle rappelle qu'à l'instauration du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2020 et en accord avec le personnel, les élus avaient décidé de maintenir le niveau de la prime de fin d'année à 840 € durant 2 ou 3 ans. Cette décision peut être reconsidérée.

Pour répondre à Madame BLAIZE, Monsieur Le Maire précise la prime de fin d'année est calculée au prorata du temps travaillé.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a lieu de rappeler, que lors du 1^{er} confinement en mars 2020, certains agents n'ont pas travaillé. La rémunération et les congés de ces agents communaux ont été maintenus, contrairement à certaines collectivités qui ont appliqué, par exemple, des abattements de congés en fonction de la durée d'absence. D'autre part, les éléments du RIFSEEP peuvent être communiqué pour les élus qui le souhaitent.

Madame BALTUS fait remarquer qu'à l'EHPAD, des dotations complémentaires de l'Etat affectées au personnel ont permis de revaloriser les primes. Parallèlement, la Commune a aussi revu le dispositif règlementaire pour ces agents.

Madame JEZEQUEL explique que c'est le Conseil Municipal qui fixe le cadre du régime indemnitaire mais que c'est le Maire qui fixe le taux des indemnités dans la limite des plafonds règlementaires et en fonction de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet. Le RIFSEEP n'a pas été mis en œuvre pour l'instant, à l'EHPAD.

Monsieur Le Maire explique qu'en effet, les dispositions règlementaires ne sont pas les mêmes pour le personnel de l'EHPAD.

Madame BALTUS demande si la prime de fin d'année est versée pour les agents à n'importe quel grade.

Monsieur Le Maire indique que la prime est versée à tous les agents.

Madame JEZEQUEL fait remarquer que le cadre réglementaire du RIFSEEP prévoit, quant à lui, des groupes de classification des agents en fonction de leurs emplois et de leurs activités au sein de la collectivité. Il y a donc une cohérence dans l'attribution des indemnités. Le travail préalable à la mise en œuvre du RIFSEEP a été conséquent et a impliqué sa communication, pour avis, au comité technique (représentants syndicaux du collège des élus et celui des agents).

Monsieur CONNAN demande si quelque chose a été prévu pour indemniser les agents qui avaient accepté d'assurer le portage de repas pendant le 1^{er} confinement.

Madame JEZEQUEL précise qu'effectivement les agents concernés ont perçu un complément indemnitaire à ce titre.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir pour 2021, le montant de la Prime de Fin d'Année 2020 soit, 840€ et de valider les modalités de versement suivantes :

Cette prime étant due après services faits et au prorata de la durée hebdomadaire de service, elle sera réglée en deux fois :

- 420€ en juin 2021
- 420€ en décembre 2021

La dépense sera imputée aux articles 6411 (pour les agents titulaires/stagiaires) et 6413 (pour les agents non titulaires)

- En cas de congé de maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident de travail le versement de la prime de fin d'année est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.
- En cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée, le versement de la prime de fin d'année est interrompu. Toutefois, l'agent en congé de maladie ordinaire placé rétroactivement en CLM ou CLD conserve les primes d'ores et déjà versées pendant le CMO.
- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, le versement de la prime de fin d'année est maintenu intégralement.

La liste des bénéficiaires pour l'année 2021 est la suivante :

❖ Personnel titulaire

Mme GUEGUEN Edith

Mme CONNAN Josiane

Mme DENOUAL Angélique

Mme KERVERN Christine

Mme LE GAC Delphine

Mme LE PROVOST Valérie

Mme JEZEQUEL Valérie

Mr LE DU Jacques

Mr LE STER Bruno

Mr RIOU Gérard

Mme MORVAN Delphine

M. LE GAC Lucas

❖ **Personnel non-titulaire :**

Mme Kelly CULLERIE (remplaçante d'un agent en congé de maladie)

7- REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 (RODP) - N°2021-04-17

Monsieur Le Maire expose les modalités suivantes :

En application de

L'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L 47 du Code des postes et communications électroniques,

L'article L 2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier de 2021 suivant le barème suivant :

- Le patrimoine de la Commune de Belle Isle en Terre se décompose comme suit :
 - Artères en sous-sol : 19km203 (occupation réseaux ORANGE)
 - Artères en aérien : 13km 991 (occupation réseaux ORANGE)
 - Emprise au sol : 1 m2 (occupation réseaux ORANGE)
 - Réseaux optiques : 0km488 (réseaux optiques SFR ex ARMOR CONNECTIC)

Le coût unitaire /km pour 2021 /artères souterraines est de 41.29 € et le coût unitaire /km /2021 /artères aériennes est de 55.05 € et le coût/unitaire/m2/2021/ emprises au sol est de 27.53 €, la redevance d'occupation du domaine public 2021 s'élève donc :

- Pour ORANGE : (19km203 x 41.29 €)+(13km991 x 55.05 €) +(1m2x27.53 €)
= 1 590.67 €
- Pour SFR repreneur du réseau d'ARMOR CONNECTIC : (0km488x 41.29 € =20.15 €

PROPOSITION DE

- DEMANDER le versement de la redevance d'occupation du domaine public 2021 à ORANGE pour un montant de 1590.67 € et à SFR pour un montant de 20.15 €,
- CHARGER de l'exécution de la présente décision Monsieur Le Maire et Monsieur Le Trésorier, chacun en ce que le concerne.

Madame BALTUS demande si les tarifs sont définitifs.

Monsieur Le Maire précise que les tarifs ne sont pas fixés par la Commune. Il est toutefois important de veiller à l'inscription des nouvelles artères qui pourraient être créés.

Monsieur CONNAN s'interroge sur les possibilités de changement de prix lors du passage à la fibre.

Monsieur Le Maire n'a pas d'information sur le sujet mais la question est intéressante puisque la Commune verra son réseau « cuivre » diminuer.

Monsieur BROUDER explique que le passage à la fibre, pour la plupart des installations, se faisant sur le réseau cuivre existant, n'aurait donc pas d'impact sur la redevance.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de

- **DEMANDER le versement de la redevance d'occupation du domaine public 2021 à ORANGE pour un montant de 1590.67 € et à SFR pour un montant de 20.15 €,**
- **CHARGER de l'exécution de la présente décision Monsieur Le Maire et Monsieur Le Trésorier, chacun en ce que le concerne.**

8 - RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE VALORISATION HALIEUTIQUE DE LA RIVIERE DU LEGUER - N°2021-04-18

Monsieur Le Maire rappelle que le projet de valorisation halieutique de la rivière du LEGUER, par l'aménagement d'un parcours de pêche adapté a été validé par le Conseil Municipal en adoptant également le plan de financement de l'opération suivant :

-Poste des dépenses

TRAVAUX	DETAIL	MONTANT HT
Parcours « jardins du Guer »		
Cheminement sablé et compacté	Longueur 215 m x1.5 m	7 262,60 €
Pontons de pêche PMR	8 pontons de 1.5x 1m	6 838.56 €
Pontons pêche	5 pontons de 1.5x1m	4 306,60€
Ouverture Postes ripisylve et entretien	13 ouvertures et entretien	400 €
Borne bois + information	7 poteaux 10/10 de chêne + information	1 426,40 €
Abri pêche	1 abri de 6x3 m	4 463,03 €
Espace piquenique couvert	2 tables PMR + toit	4 515,18 €
signalétique	3 panneaux 83x116 cm + encadrement chêne	1 125 €
Montage dossier et suivi	4 jours/tech/300 €	1 200 €
Flyer communication	Flyer A5 x 5000 ex	420 €
TOTAL		31 957,37 €

-Poste des recettes

PARTENAIRES	%	MONTANT HT
COMMUNE	30 %	9 587,11 €
REGION (Destination cob)	30 %	9 587,11 €
FEDERATION	30 %	9 587,11 €
GPA	10 %	3 195,37 €
TOTAL	100%	31 957,37 €

Monsieur précise que le plan de financement a été quelque peu revu et il convient de la modifier de façon à finaliser, notamment, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

PROPOSITION DE VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT RECTIFIE

1) Poste des dépenses

TRAVAUX	DETAIL	MONTANT HT
Parcours « jardins du Guer »		
Cheminement sablé et compacté	Longueur 215 m x1.5 m	7 262,60 €
Pontons de pêche PMR	8 pontons de 1.5x 1m	6 838,56 €
Pontons pêche	5 pontons de 1.5x1m	4 306,60€
Ouverture Postes ripisylve et entretien	13 ouvertures et entretien	400 €
Borne bois + information	7 poteaux 10/10 de chêne + information	1 426,40 €
Abri pêche	1 abri de 6x3 m	4 463,03 €
Espace pique-nique couvert	2 tables PMR + toit	4 515,18 €
signalétique	3 panneaux 83x116 cm + encadrement chêne	1 125 €
Montage dossier et suivi	4 jours/tech/300 €	1 200 €
Flyer communication	Flyer A5 x 5000 ex	420 €
TOTAL		31 957,37 €

2) poste des recettes

PARTENAIRES	%	MONTANT HT
COMMUNE	22 %	6 571,36 €
REGION (Destination cob)	28 %	9 227,22 €
FEDERATION	30 %	9 767,39 €
Conseil Départemental 22	20 %	6 391,40 €
TOTAL	100%	31 957,37 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de valider la rectification du plan de financement de l'opération de valorisation halieutique de la rivière du LEGUER comme suit :

1) Poste des dépenses

TRAVAUX	DETAIL	MONTANT HT
Parcours « jardins du Guer »		
Cheminement sablé et compacté	Longueur 215 m x1.5 m	7 262,60 €
Pontons de pêche PMR	8 pontons de 1.5x 1m	6 838,56 €
Pontons pêche	5 pontons de 1.5x1m	4 306,60€
Ouverture Postes ripisylve et entretien	13 ouvertures et entretien	400 €
Borne bois + information	7 poteaux 10/10 de chêne + information	1 426,40 €
Abri pêche	1 abri de 6x3 m	4 463,03 €
Espace pique-nique couvert	2 tables PMR + toit	4 515,18 €
signalétique	3 panneaux 83x116 cm + encadrement chêne	1 125 €
Montage dossier et suivi	4 jours/tech/300 €	1 200 €
Flyer communication	Flyer A5 x 5000 ex	420 €
TOTAL		31 957,37 €

2) poste des recettes

PARTENAIRES	%	MONTANT HT
COMMUNE	22 %	6 571,36 €
REGION (Destination cob)	28 %	9 227,22 €
FEDERATION	30 %	9 767,39 €
Conseil Départemental 22	20 %	6 391,40 €
TOTAL	100%	31 957,37 €

Monsieur MEUNIER souligne un gain de l'ordre de 3000 € pour la commune par rapport au plan de financement initial.

Madame BALTUS s'interroge sur la délivrance des permis de pêche au même titre que les permis de chasse.

Monsieur Le Maire précise que le produit des cartes de pêches est encaissé par la Fédération.

9 - TRAVAUX DE REHABILITATION DE MACONNERIE A LA CHAPELLE DE LOCMARIA –

N°2021-04-19

Monsieur Le Maire informe qu'à la suite d'une réunion de pré-programmation de travaux à la Chapelle de Locmaria, en présence de Madame l'Architecte des Monuments Historiques, des travaux de maçonnerie seraient nécessaires à la conservation de l'édifice :

- Rejointoiement extérieur du porche d'entrée côté OUEST et du retour vers le contrefort ;
- Refichage intérieur de la tour du clocher.

Cette opération pourrait être lancée à partir du devis présenté par l'Entreprise CONSTRUCTION CLECH le 22/02/2021 pour un montant de 3354.63 € HT.

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir en bon état la Chapelle de Locmaria édifice classé et seul lieu de culte désormais ouvert sur la Commune,

Il est donc proposé de :

- Valider le devis pour les travaux de maçonnerie à savoir :
- *L'entreprise CLECH - maçonnerie : 3 354.63 € HT 4 025.56 € TTC*
- Missionner la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Valider le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux éligibles	Organismes financeurs	% de subventions
3 354.63 €	Etat	50 %
	Région BRETAGNE	20 %
	Département des Côtes d'Armor	10 %
	Autofinancement Commune	20%

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les devis et actes d'engagements correspondants et de solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de

- Valider le devis pour les travaux de maçonnerie à savoir :
- *L'entreprise CLECH - maçonnerie : 3 354.63 € HT 4 025.56 € TTC*

- **Missionner la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,**
- **Valider le plan de financement suivant :**

Montant HT des travaux éligibles	Organismes financeurs	% de subventions
3 354.63 €	Etat	50 %
	Région BRETAGNE	20 %
	Département des Côtes d'Armor	10 %
	Autofinancement Commune	20%

- **Autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis et actes d'engagements correspondants et de solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.**

10- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question diverse n'a été posée.

Fin de la séance à 19h50